

SUBVENTIONS INTERMINISTERIELLES POUR SEJOURS D'ENFANTS

Barème des quotients familiaux applicable aux MEF :

Quotient familial mensuel	Pourcentage de la prestation
inférieur à 553 €	130 %
de 554 € à 753 €	100 %
de 754 € à 839 €	80 %
de 840 € à 944 €	60 %
de 945 à 1086 €	50 %
supérieur à 1087 €	rejet de la demande

Taux des subventions interministérielles à compter du 1^{er} janvier 2016 :

PRESTATIONS	Taux 2016
SUBVENTIONS POUR SÉJOURS D'ENFANTS	
En colonies de vacances	
- enfants de moins de 13 ans	7,29€
- enfants de 13 à 18 ans	11,04 €
En centres de loisirs sans hébergement	
- journée complète	5,26 €
- demi-journée	2,65 €
En maisons familiales de vacances et gîtes	
- séjours en pension complète	7,67 €
- autre formule	7,29 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
- forfait pour 21 jours ou plus	75,57 €
- pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,59 €
Séjours linguistiques	
- enfants de moins de 13 ans	7,29 €
- enfants de 13 à 18 ans	11,04 €
Séjours en centres de vacances spécialisés, par jour	20,80 €